

N° CP 6^e 112-06
Séance du 13 OCT. 2006

PROGRAMME DEPARTEMENTAL D'AIDE A L'ELECTRIFICATION 2006
Opérations « au coup par coup » - 5^{ème} liste
(C021 - Chapitre 204)

La Commission Permanente du Conseil Général,

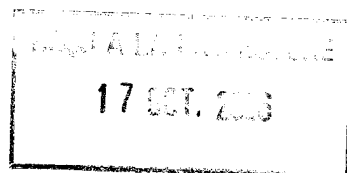
- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la compétence de la Commission Permanente,
- VU la délibération n° E8-2004 du 14 avril 2004 complétée par les délibérations 2004/IV-108 du 15 octobre 2004 et n° 2006/III - 3^e/20 du 23 juin 2006 relatives aux délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Général,
- VU la délibération n° 2006/I - 6^{ème}/03 du Conseil Général du 8 décembre 2005 relative au Budget Primitif 2006 (Equipements Ruraux C02),
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

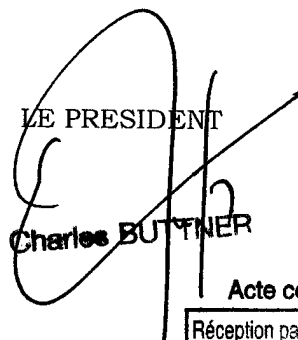
APRES EN AVOIR DELIBERE

- décide d'attribuer, dans le cadre du Programme d'Aide à l'Electrification 2006, opérations "au coup par coup" (5^{ème} liste), trois subventions de montants respectifs :
- 4 520 € à l'EARL HASSENFORDER à REGUISHEIM pour l'électrification de sa station de pompage,
 - 4 560 € à l'Amicale des Pêcheurs de REGUISHEIM pour l'amenée électrique à l'étang de pêche,
 - 3 360 € au GAEC des Tourterelles à BERNWILLER pour l'électrification de sa sortie d'exploitation,

subventions qui seront prélevées au 204/2042/74.

Adopté
.....voix contre
.....abstentions



LE PRESIDENT

Charles BUTYNER

Acte certifié exécutoire
Réception par le Préfet 17 OCT. 2006
Publication 20 OCT. 2006
Pour le Conseil Général
Délégation



1/1
Ludovic LIONS